



Des questionnements de retour au sein des sociétés européennes

L'invasion du territoire ukrainien par l'armée russe, à partir du 24 février 2022, a brutalement réintroduit au sein des sociétés européennes les inquiétudes propres à la guerre, que le continent n'avait plus connues depuis un quart de siècle et, à cette échelle et intensité, depuis la fin du second conflit mondial¹. Si un tel conflit pose aux gouvernements des principales puissances européennes des problèmes d'ordre géostratégique (sur les modalités de l'aide militaire apportée à l'Ukraine ou sur la gestion de l'approvisionnement des marchés mondiaux en blé, par exemple), les opinions publiques de ces mêmes États se sont montrées davantage sensibles au sort de la population ukrainienne en de telles circonstances. Cette empathie imaginative (Lynn Hunt²) à l'égard des victimes civiles de la guerre s'est accrue significativement avec la découverte les 1^{er} et 2 avril de charniers à Boutcha et Irpine, signes de très vraisemblables crimes de guerre perpétrés par les troupes russes, qui viennent rappeler que les opérations militaires s'accompagnent fréquemment de violences à l'égard des civils sans lien direct avec les nécessités tactiques et stratégiques qui s'imposent aux armées. Parallèlement à ce constat, les piètres performances martiales des forces russes dans les

¹ Le nombre total de morts causées par la guerre en Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1995 est estimé à 101 040. À l'heure où nous écrivons, le 28 juin, les pertes humaines liées à la guerre en Ukraine pourraient être de l'ordre de 85 000 morts, si l'on additionne les morts civiles évaluées par le gouvernement ukrainien (27 906), les pertes infligées à l'armée russe revendiquées par l'armée ukrainienne (34 530) et les pertes infligées à l'armée ukrainienne revendiquées par l'armée russe (23 367) ; rien ne permet cependant d'espérer une cessation prochaine des hostilités, et les forces engagées de part et d'autre sont très supérieures en effectifs à celles des belligérants du conflit qui s'est déroulé en Bosnie-Herzégovine dans les années 1990. Tous les autres conflits armés européens depuis 1945 ont été moins meurtriers.

Pour l'estimation du nombre des victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine, Marie-Janine Calic, « Ethnic Cleansing and War Crimes, 1991–1995 », in Charles Ingrao et Thomas Emmert, *Confronting the Yugoslav Controversies: A Scholars' Initiative*, Washington, Purdue University Press, 2012, p.140.

² Cette formule – que nous proposons comme traduction pour *imagined empathy* – désigne pour Lynn Hunt la capacité à éprouver de l'indignation et de la sympathie pour des personnes inconnues, sur la seule base du récit de leurs malheurs. L'historienne étasunienne en situe l'apparition au XVIII^e siècle, avec le développement d'un espace public permettant la circulation de tels récits, et y voit un facteur déterminant dans l'apparition des droits humains tels qu'ils sont formulés à la fin du siècle.

Le choix de traduire par *empathie imaginative* plutôt que par *empathie imaginaire* s'explique par cet élément de définition fourni par l'autrice : « Il s'agit de quelque chose d'imaginatif, non en cela qu'il s'agirait d'une complète invention, mais parce que l'empathie nécessite un acte de foi, la conviction que quelqu'un d'autre est comme vous ». « It is imagined, not in the sense of made up, but in the sense that empathy requires a leap of faith, of imagining that someone else is like you » (c'est nous qui traduisons).

Lynn Hunt, *Inventing Human Rights: A History*, New York et Londres, W. W. Norton, 2007, p. 32.

premières semaines de la guerre ont pu être expliquées³ par des problèmes de discipline au sein de cette armée, prenant la forme de désertions, de dégradations plus ou moins délibérées du matériel de guerre ou de beuveries, ce qui interroge sur le lien entre les comportements individuels de désobéissance et l'efficacité opérationnelle d'une force armée.

Un objet d'étude récemment investi par les historiens

Si l'actualité internationale récente attire ainsi l'attention sur les turpitudes individuelles et collectives des combattants, celles-ci sont également devenues un objet d'étude en soi du fait des évolutions historiographiques récentes de l'histoire militaire. S'écartant un peu de ses questionnements opérationnels et institutionnels les plus classiques à partir des années 1970, celle-ci a depuis lors aspiré à saisir l'expérience combattante, c'est-à-dire l'ensemble des réalités qui composent la vie quotidienne de ceux qui font et vivent la guerre, notamment à la suite du travail séminal de John Keegan⁴. Cette ambition a inspiré un long mouvement de diversification des objets d'étude constitutifs du fait militaire au cours du dernier demi-siècle, intégrant notamment à celui-ci de nouvelles populations, comme les combattants défaits⁵, ou de nouveaux moments, comme les entrées en guerre⁶. Comme en témoignent les principales synthèses récentes relatives à ce champ d'étude⁷, cet élargissement du spectre des objets légitimes de l'histoire militaire a conduit au cours des deux dernières décennies à diriger le regard des historiens vers les actes interdits ou illégaux, moralement répréhensibles ou simplement contraires aux consignes données par les supérieurs hiérarchiques, que l'on peut réunir ici dans le syntagme d'illégalismes militaires⁸.

³ L'*Institute for the Study of War*, un groupe de réflexion étasunien proche des milieux conservateurs et de l'industrie de l'armement, note dans un rapport du 9 mai que « les troupes russes font toujours preuve d'un moral faible et d'une discipline médiocre, cependant que dans de nombreux endroits leur avancée a été stoppée par la résistance ukrainienne. Un responsable de premier plan de la défense étasunienne a affirmé que les troupes russes dans le Donbass n'obéissent plus au haut commandement. Les forces russes dans la région de Zaporijia auraient un moral si bas que les soldats se plaindraient de l'inefficacité des opérations, boiraient de l'alcool en excès régulièrement et tireraient sur leurs propres véhicules pour éviter d'aller au front ». (C'est nous qui traduisons).

<https://www.understandingwar.org/backgrounder/russian-offensive-campaign-assessment-may-9>

⁴ John Keegan, *The Face of Battle*, New York, Viking Press, 1976. L'ouvrage a été traduit en français sous le titre *Anatomie de la bataille*.

⁵ Paul Vo-Ha, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Champ Vallon, 2017, 433 p. ; Laurent Jalabert, *Prisonniers de guerre (XVe-XIXe siècle) : entre marginalisation et reconnaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 296 p.

⁶ Éric Schnakenbourg (éd.), *Les entrées en guerre à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 176 p.

⁷ Voir, en langue française, les quatre tomes de la collection *Mondes en guerre*, dirigée par Hervé Drévilion et publiés entre 2019 et 2021, ainsi que Jean-Vincent Holeindre et Laurent Testot (éd.), *La guerre des origines à nos jours*, Auxerre, Sciences Humaines, 2014, 271 p., et, pour l'époque contemporaine, Bruno Cabanes, *Une histoire de la guerre du XIXe siècle à nos jours*, Paris, France, Le Seuil, 2018, 791 p.

⁸ Pour rappel, la notion d'*illégalismes* a été proposée par Michel Foucault aux praticiens des sciences sociales pour leur permettre de disposer d'un terme propre, respectueux de l'impératif de neutralité axiologique caractérisant la démarche scientifique – là où la *délinquance*, par exemple, appelle à une sanction, dans une perspective judiciaire ou morale.

Cette évolution a ainsi amené les historiens à accorder une attention particulière aux violences commises par les soldats⁹, à la désertion¹⁰, à la réglementation des comportements militaires et notamment des usages du temps libre¹¹, à l'encadrement moral des combattants, qu'il soit religieux¹² ou idéologique¹³, ainsi qu'à la mise en place et aux pratiques de la justice militaire¹⁴.

De l'histoire militaire, de l'histoire des pouvoirs, de l'histoire de la justice

Dans la continuité de ces orientations, le présent projet vise à explorer les formes particulières que peuvent prendre les illégalismes au sein et à la périphérie de la société militaire. À ce titre, il porte notamment sur

1. Les violences perpétrées par les forces armées sur des populations civiles, que celles-ci soient amies ou ennemies, en temps de guerre ou en temps de paix,
2. Les actes d'insubordination, allant du refus isolé d'obéir à la mutinerie de grande ampleur, en passant par les violences individuelles contre des supérieurs hiérarchiques,
3. La désertion, qu'il s'agisse d'un refus de rejoindre l'armée – pour les populations soumises à des obligations de service –, ou du départ de celle-ci sans autorisation,

⁹ Par exemple, pour la période moderne : Jean-Louis Fournel, « La "brutalisation" de la guerre. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion », *Astérior. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, 2004, n° 2, [disponible en ligne :] <<https://journals.openedition.org/asterion/100>> ; José-Ramón Cubero, *La femme et le soldat. Viols et violences de guerre du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Imago, 2012, 355 p. ; Nicolas Handfield, « "Vous sçavez de quelle gratieuseté usent les lansquenets", mort et terreur comme pratique identitaire lors des guerres d'Italie (1494–1559) », *Cahiers d'histoire*, 2020, vol. 38, n° 1, pp. 100-114.

Pour la période contemporaine : Stéphane Audouin-Rouzeau, Becker, et Christian Ingrao (éd.), *La violence de guerre, 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, 348 p. ; Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 2003, vol. 53, n° 4, pp. 154-177 ; Christian Ingrao, *Le soleil noir du paroxysme. Nazisme, violence de guerre, temps présent*, Paris, France, Odile Jacob, 2021, 312 p.

Ces quelques lignes ont été écrites par un moderniste de formation, à l'issue de quelques échanges avec un ami contemporaniste. On ne s'étonnera donc pas de ne pas y trouver de référence d'histoire médiévale. L'un des objectifs du présent projet est précisément de rapprocher, au cours des travaux engagés, des productions d'histoire médiévale, moderne et contemporaine.

¹⁰ Marco Cicchini, « La désertion : mobilité, territoire, contrôles. Enjeux sociaux et politiques au siècle des Lumières », *Dix-Huitième Siècle*, 2005, vol. 37, n° 1, pp. 101-115 ; André Loez, *14-18, les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2010, 690 p.

¹¹ Quentin Verreycken, « Une oisiveté dangereuse. Vers une réglementation du "temps libre" dans les armées bourguignonnes sous Charles le Hardi (1471-1477) », *C@hiers du CRHIDI*, 2016, [disponible sur internet :] <<https://popups.uliege.be:443/1370-2262/index.php?id=297>>.

¹² Ariane Boltanski, « Forger le « soldat chrétien ». L'encadrement catholique des troupes pontificales et royales en France en 1568-1569 », *Revue historique*, 2014, n° 669, n° 1, pp. 51-85 ; Laurent Jalabert et Stefano Simiz, *Le soldat face au clerc. Armée et religion en Europe occidentale (XVe-XIXe siècle)*, Presses universitaires de Rennes, 2018, 286 p.

¹³ Omer Bartov, *L'armée d'Hitler. La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Paris, Hachette, 1999, 317 p.

¹⁴ Mariana Muravyeva, « "Ni pillage ni viol sans ordre préalable". Codifier la guerre dans l'Europe moderne », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2014, n° 39, pp. 55-81 ; Arnaud Guinier, *L'honneur du soldat : éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, Paris, Champ Vallon, 2014, 410 p. ; Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande guerre et la mémoire collective, 1914-1999*, Paris, le Grand livre du mois, 1999, 285 p.

4. L'ivrognerie et la consommation illégale de substances psychoactives de toutes natures, les violations des règles établies relativement au recours à la prostitution au sein de la société militaire, l'usage de modalités d'approvisionnement non-autorisées,
5. La négligence sous toutes ses formes, que ce soit dans l'entretien ou l'usage du matériel militaire, dans la communication d'informations potentiellement sensibles, ou dans la garde de points vulnérables ou stratégiques.

Le projet ambitionne également de s'intéresser aux moyens mis en œuvre pour lutter contre ces comportements, soit

6. Les normes s'imposant aux combattants, qu'il s'agisse d'impératifs religieux ou moraux ou de droit positif, général ou spécifique aux forces armées,
7. Les institutions en charge de la répression de ces comportements, aussi bien pour leur identification et pour l'arrestation des suspects que pour leur jugement,
8. Les peines infligées aux soldats ayant eu un comportement jugé inacceptable, la publicité de celles-ci et l'éventuelle réinsertion des condamnés dans la société militaire ou la société civile,
9. Les stratégies de prévention des illégalismes mises en œuvre par les armées, que ce soit par l'entraînement des troupes, le déploiement de dispositifs de propagande dirigés vers les soldats ou la distribution de récompenses aux combattants vertueux.

Un séminaire du laboratoire ARCHE, un colloque, un ouvrage collectif

Pour explorer ces différents aspects de la question, ce projet prendra tout d'abord la forme d'un séminaire rattaché à l'axe n°4 du laboratoire ARCHE, actuellement intitulé *Autorité, Liberté, Contrainte*. Les séances de ce séminaire se tiendront durant les deux semestres de l'année universitaire 2023-2024 chaque séance pouvant donner lieu à deux communications. Celles-ci, données aussi bien par des membres du laboratoire que par des chercheurs invités à cette occasion, permettront d'identifier les perspectives et les enjeux les plus prometteurs en vue de l'organisation d'un colloque consacré à ce thème. Un ouvrage collectif sera élaboré à la suite de cet événement, soit sous forme de la simple publication des actes du colloque, soit sous forme d'un ouvrage thématique réunissant des textes retravaillés à cette fin.

Antoine Fersing¹⁵, Geoffrey Koenig¹⁶

¹⁵ Docteur en histoire moderne (2016), agrégé d'histoire (2018), chercheur associé au laboratoire ARCHE (UR3400).

¹⁶ Agrégé d'histoire (2019), doctorant en histoire militaire du laboratoire ARCHE (UR3400) et du SHD (Ministère des Armées).